LES JOURNEES NATIONALES DANS LES ALPES-MARITIMES (1914-1917)

par Catherine-Sophie BARBON Frédéric BERTHEREAU Franck LEFEUVRE

Etude menée, sous la direction de M. Schor, professeur d'histoire contemporaine, dans le cadre de l'Unité de valeur d'initiation à l'archivistique et à la recherche historique (Université de Nice, année 1987-1988)

Les Journées nationales, collectes d'argent sur la voie publique, le même jour dans toute la France, en faveur des populations défavorisées, s'étendent de 1914 à 1917 (pour les échantillons retenus ici), soit tout au long de la Première Guerre mondiale.

Ce sont des "appels à la générosité" des populations "pour soulager la misère affreuse créée par la guerre" ; c'est à l'exemple de la Journée nationale de l'Armée d'Afrique et des Troupes coloniales : une "manifestation de solidarité patriotique (qui consacre) la reconnaissance de la métropole pour ses sujets et protégés de toutes les régions de l'Afrique et pour les soldats qui ont combattu à leurs côtés".

La "solidarité" et la "fraternité" sont les mots-clés de ces journées. Outre leurs caractères humanitaires qui visent à faire prendre conscience aux hommes que d'autres hommes ont besoin d'eux, les Journées nationales ont aussi pour objectif de faire mieux connaître une association, de prouver son dévouement pour une cause d'intérêt général : ainsi l'action déterminante jouée par le Touring Club de France dans l'organisation de la Journée nationale du Canon 75 (où les bénéfices de l'opération ont été versés à l'Oeuvre du Soldat du Front créée par ledit T.CF.).

Les Journées nationales sont aussi celles de la promotion d'une idée : elles marquent l'appel à des fonds privés pour palier les aides insuffisantes de l'Etat, qui, en ces temps de crise, ne peut tout prendre en charge.

L'objectif premier des Journées nationales est de recueillir le plus d'argent possible : pour cela, il faut attirer l'attention des populations sur les thèmes évoqués, leur donner l'envie de "faire un geste", mais surtout démontrer le sérieux tant dans l'organisation administrative que dans les préparatifs ou le déroulement de l'opération à laquelle il leur est demandé de participer.

L'ORGANISATION D'UNE JOURNEE NATIONALE : LE TEMPS DES DECISIONS

L'organisation des Journées nationales repose sur un schéma permanent qui correspond à l'ensemble des décisions administratives prises au niveau national et départemental pour la réussite de l'opération.

De fait, il y a 7 éléments importants et constitutifs d'une Journée.

- La décision arrêtée en vue de la préparation d'une journée de collecte : celle-ci est ponctuelle et dépend des besoins en matériel, a fortiori en argent, et peut être due à l'initiative d'organismes privés (T.CF....) ou publics (organisation sur ordre gouvernemental de Journées nationales du Petit Drapeau Belge et de l'Armée d'Afrique et des Troupes coloniales).
- Le choix du thème n'est pas innocent : il reflète la volonté d'impressionner l'imaginaire collectif et cherche par là à développer toute une gamme de sentiments à l'égard des questions abordées (exaltation de la Patrie, sentimentalisme lors des Journées nationales des Orphelins, peur et utilisation de schémas reposant sur le Mal associé à la fois à la guerre et à la maladie lors de la Journée nationale des Tuberculeux...); c'est aussi un classement entre des Journées à caractère politique (Petit Drapeau Belge et Armée d'Afrique et Troupes coloniales) et des Journées plus en rapport avec la vie quotidienne (Orphelins, Tuberculeux). Dès lors, quel a été le thème le plus "porteur", celui qui a permis de recueillir le plus d'argent

- Le parrainage : c'est le fait de personnalités éminentes (en général, ces Journées sont placées sous le haut patronage du Président de la République), apportant un soutien honorifique qui n'a d'autre objectif que de donner du crédit à l'entreprise, une garantie de sérieux ; mais c'est aussi pour souligner le caractère national de ces Journées qui doivent réunir les Français derrière le sentiment d'avoir accompli une bonne action mais surtout d'avoir fait leur devoir, répondu à l'appel des autorités.
- La présidence effective : la constitution d'un comité national de coordination, installé à Paris, composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire national et d'un trésorier. Ces hommes sont principalement issus de l'Assemblée nationale, du Sénat, ou appartiennent au monde de la finance (banques) et de l'entreprise.
- Une délégation de pouvoir au niveau local : c'est un appel aux Préfets, priés de "prêter appui de (leur) crédit (afin de) grouper les bonnes volontés, pour la réussite de la (Journée)".

Ainsi, sur proposition des membres du Comité national : "il appartient à M. le Préfet de prendre les mesures qu'il juge favorables au succès de la "Journée" et que, dans (leur) ignorance de la situation locale, (ils) ne (sauraient) judicieusement arrêter".

Ce fait est essentiellement marqué par l'utilisation d'infrastructures et cadres d'Etat qui permet la rapidité dans la mise en oeuvre de l'opération.

- La fixation de la date
- Une campagne de sensibilisation de l'opinion par la diffusion de brochures explicatives (lors des Journées nationales des Orphelins), d'affiches annonçant la manifestation.

L'ORGANISATION D'UNE JOURNEE NATIONALE : LES PREPARATIFS

Ils sont de deux ordres : national et local.

Au niveau national : la recherche d'un symbole, que le Comité choisit comme représentatif de la Journée. Ce sont, en général, les couleurs du drapeau national (pour la Journée nationale du Petit Drapeau Belge), que l'on retrouve sur les insignes vendus à cette occasion. Pour la Journée nationale du Petit Drapeau Belge, le signe de reconnaissance que l'on a distribué est un drapeau belge pour la boutonnière ; pour celle du Canon 75, il y a à la fois des médailles, des épingles de cravate et des insignes.

Tout cela implique des fabrications spéciales pour ces objets mis en vente. Dès lors il est fait un appel d'offre de fabrication qui s'instruit selon le marché de l'offre et de la demande et de la libre concurrence : par exemple pour la Journée nationale du Petit Drapeau Belge, tel fabricant propose de fournir des drapeaux belges au prix de 7,70 le mille, tel autre à 10 francs le mille, tel autre enfin à 50 francs le mille ; il est à noter qu'ils sont tous les trois de différents lieux géographiques (la Rochelle, Nice, Paris) et que pour certains, il convient peut-être d'ajouter le coût du transport. Quand le nom du fabricant est arrêté, que le bon de commande est passé, il appartient au Comité national d'assurer la répartition desdits insignes. Le trésorier prend contact avec le Préfet pour cela : "chargé comme trésorier d'organiser la vente du Drapeau belge, j'ai reçu un avis de la Présidence du Conseil (...) que vous désiriez avoir

d'abord 20.000 drapeaux, que je vous fais expédier aujourd'hui en différentes matières : nous avons très peu de métal, un peu plus de celluloïd, mais surtout du carton et peut-être de la soie".

Ici apparaissent les premières difficultés. D'une part, il peut y avoir des erreurs de fabrication (lors de la Journée nationale du Petit Drapeau Belge où le préfet est prié "instamment de mettre de côté les drapeaux en soie reçus (...) avec des bandes transversales gui ressemblent trop au drapeau allemand..."). D'autre part, en raison de la guerre, c'est la pénurie (tant en affiche" qu'en insignes) caractérisée par le manque de métaux : pour les Journées nationales des Orphelins, la différence est notable entre la première journée, où il était possible de souscrire pour une médaille en or ou en argent, et la seconde journée, où devant les manques et le coût d'objets en métal, il est décidé une hiérarchisation en fonction des dons effectués (ainsi pour un don de 0,50 francs obtient-on un insigne en cuivre ou aluminium, pour 0,25 celui-ci est en carton estampé ou en simili métal, enfin pour 0,15 il est en carton).

Devant la crainte de la désaffection du public pour ces causes, du fait du poids et des conséquences de la guerre, on assiste à une évolution de la stratégie de vente lors des Journées. On passe de la mise en vente d'un "petit drapeau belge, offert au public, suivant la générosité de chacun, SANS détermination de prix" (cela en 1914 comme en 1915, lors de la Journée nationale du Canon 75, où le prix est laissé à l'appréciation de l'acheteur), à une politique d'attribution d'insigne en fonction du don, vers la mise en place d'une tombola, lors de la Journée nationale de l'Armée d'Afrique et des Troupes coloniales. Celle-ci est instituée pour attirer les donateurs potentiels à qui l'on fait savoir que "toute personne donnant une obole de 0,50 francs a droit, avec l'insigne, à un billet de tombola". Il est mis l'accent sur les lots à gagner : à savoir un gros lot de 5.000 francs de rente, deux lots de 1.000 francs chacun, dix lots de 100 francs chacun... Quel a été l'impact de cette mesure ?

Au niveau local : la répartition des tâches opérée par la préfecture au sein du département, dès que le préfet a été saisi par voie hiérarchique de l'intention d'organiser une Journée nationale. Son action repose sur € mesures préalablement définies avec l'accord des Comités nationaux :

- les relations avec les municipalités et les personnes des diverses associations agréées (Croix-Rouge...).
- le recrutement et la centralisation, la coordination des équipes de quêteuses (surtout leur répartition par zone géographique) ; il est, de plus recommandé par le Comité national de la Journée d'Armée d'Afrique et des Troupes coloniales, de "n'employer que de grandes jeunes filles pour la délivrance des billets de tombola". L'accent est mis, aussi, sur "l'espoir que les personnes sollicitées seront heureuses de mettre leur générosité au service d'une oeuvre si incontestablement noble et utile" (bénévolat ?).
- la commande du nombre d'affiches, d'insignes, de cartes de quêteuses et de commissaires, d'étiquettes pour recouvrir les troncs; d'où l'organisation d'une sorte d'étude de marché, afin de connaître les besoins pour chacune de ces catégories par communes. L'acheminement du matériel dans les diverses villes et communes : affiches, circulaires aux maires, insignes, billets de tombola réunis en carnets de 25...

- la prise de mesures de police en vue de la protection des quêteuses, du contrôle et d'empêcher la vente illicite d'insignes ou contrefaçons (d'où la délivrance de carte d'identité aux quêteuses et commissaires).
- la "répartition des permanences pour les réserves d'insignes et de dépôts des troncs utilisés".
- la désignation d'un mandataire, chargé de la comptabilité des carnets des billets de tombola. La levée des fonds recueillis, qui sont centralisés par les mairies, transmis à la préfecture, qui les dépose à la Banque de France, sur le compte de ladite Journée.

L'ORGANISATION D'UNE JOURNEE NATIONALE : LE DEROULEMENT

La Journée, après la résolution des questions administratives et matérielles, peut avoir lieu.

La journée commence par la collecte sur la voie publique (dons anonymes de particuliers), peut se poursuivre par l'organisation d'une soirée dont les bénéfices sont reversés au compte de la Journée (par exemple lors de la Journée nationale du Petit Drapeau Belge). Des bienfaiteurs, appartenant à la bonne société, fortunés, apportent leur contribution pour la réussite de ces Journées : ils font des dons et souscriptions.

Mais au fil de ces Journées, apparaît une nouvelle forme d'aide à l'organisation, sorte de mécénat d'entreprise, avant la lettre. Lors de la deuxième Journée nationale des Orphelins, le syndicat des directeurs de cinémas du département propose de reverser intégralement la recette d'un jour et autorise la vente des insignes pendant la représentation ; de même, le ministre des Postes autorise un affichage, annonçant la Journée, dans les bureaux dépendants de son ministère. C'est au cours de la Journée nationale de l'Armée d'Afrique et des Troupes coloniales que cela est le plus évident : de grandes banques, des établissements de crédit et des sociétés diverses soutiennent l'opération, en offrant les lots de la tombola, moyen aussi d'assurer de la publicité pour leurs entreprises.

De plus, profitant de la dynamique créée autour de et par ces Journées, le ministre des Finances, lors de cette même Journée, "pense que les lots de (ladite Journée) consistant en bons de la Défense nationale, il est opportun de faire distribuer dans toute la France et les colonies, en même temps que les insignes de la (Journée) une carte invitant à souscrire aux bons de la Défense nationale".

"160 circulaires, 160 bordereaux aller et 160 retour, 400 étiquettes, 800 cartes de vendeuses et 100 de commissaires, 400 certificats, 120.000 insignes, 40.000 billets de tombola (plus de 40.000 expédiés plus tard)" sont nécessaires au bon fonctionnement d'une Journée nationale comme celle de l'Armée d'Afrique et des Troupes coloniales, et ce, dans le département des Alpes-Maritimes. De fait, la Journée entraîne un certain nombre de dépenses, obligatoires pour la réussite de celle-ci. Tous frais (répertoire, ficelle, fleurs, déplacements en automobile, repas dans le cadre de l'organisation de la Journée...) sont pris en compte.

L'ORGANISATION D'UNE JOURNEE NATIONALE : A L'HEURE DES COMPTES

Les résultats financiers obtenus dans les Alpes-Maritimes pour les 6 Journées nationales se répartissent comme suit :

	Journée nationale du Petit Drapeau Belge		77.638,20 (20-27	décembre
1914)				
	du Canon 75	44.551,20	(7 février 1915)	
	des Orphelins	37.883,05	(20 juin 1915)	
	des Orphelins	28.769,95	(1-11 novembre 1916))
	des Tuberculeux	26.986,30	(4 février 1917)	
	de l'Armée d'Afrique	28.336,50	(10 juin 1917)	

On note une baisse générale importante des recettes au cours de la période. Un net fléchissement s'opère, d'environ 40 %, entre les deux premières journées, qui se confirme jusqu'à concurrence de - 1/3 entre la première et la cinquième journée, mais dont le mouvement semble s'inverser lors de la dernière journée (tombola oblige ?). De fait, ceci est à mettre en relation avec la situation quotidienne : la guerre, que l'on avait prédit courte, et qui s'installe dans sa première, puis seconde, troisième et quatrième année avec son cortège de pénuries, d'où des situations personnelles plus difficiles par le manque d'argent et, par voie de conséquence, le désintéressement pour ce qui est hors de son quotidien, le repli sur soi. De plus, peut-être se questionne-t-on sur la destination réelle des fonds, "on donne et on a rien en échange" ? Quoi qu'il en soit, il semble que la politique "de la carotte" (à savoir la tombola) porte ses fruits.

ARRONDISSEMENT PAR ARRONDISSEMENT:

Nice

L'arrondissement de Nice représente + de 50 % des recettes totales (même jusqu'à 70 % lors de la dernière Journée) de toutes les Journées nationales. La ville de Nice totalise, seule, environ 1/3 en moyenne des recettes sur le total général des différentes manifestations. C'est la ville principale du département, lieu de villégiature pour des populations aisées. Ainsi, au niveau de l'arrondissement permet-elle de "récolter" de 60 à 80 % des recettes. A noter la distinction entre la ville et sa banlieue qui contribue pour une faible part aux résultats. Sont-ce des quartiers ouvriers où les populations moins riches et plus durement touchées par la conjoncture, ne peuvent pas s'aligner sur leurs "voisins" ?

Ce sont enfin principalement les communes du littoral qui apportent le plus d'argent: Menton, Nice, Villefranche. Les communes de l'arrière-pays ne font guère que 10 % environ du l'arrondissement (parfois leur part atteint 15 à 18 %).

Grasse

L'arrondissement de Grasse obtient en moyenne 1/3 des recettes des totaux généraux des Journées nationales (de 25,4 à 40 %). On trouve trois communes pilotes : Antibes, Cannes et Grasse auxquelles il convient d'ajouter lors des premières Journées, le Cannet et Vence. Grasse, commune d'arrière-pays, chef-lieu de l'arrondissement, ne rapporte pas le plus d'argent. Là, encore, ce sont les villes du bord de mer qui sont les plus actives. Hais, l'arrondissement apparaît comme étant le mieux équilibré quant à la collecte, organisée sur son territoire.

Cannes et Grasse se disputent, tout au long des Journées, la primauté dans leur arrondissement, étant situées l'une et l'autre dans une fourchette de 20 à 30 %. Il est toutefois à remarquer que Grasse prend un envol tardif et attend la troisième Journée pour dépasser le groupe des communes à + de 2000 francs.

Puget-Théniers

L'arrondissement de Puget-Théniers participe pour 2 à 5 % des recettes générales. C'est un arrondissement d'arrière-pays, relativement peu peuplé, qui maintient sa part. Il n'y a pas vraiment de commune qui soit au-dessus des autres. Si sa participation augmente entre les deux premières Journées, elle décroît largement au fur et à mesure que les autres se déroulent.

Est-ce parce que les hommes sont au front qu'il manque ainsi une partie des revenus, ou pour un sentiment de désintérêt ?

Quel a été le thème le plus "porteur" ? Incontestablement, chaque Journée a vu rallier à sa cause le plus grand nombre possible de "bonnes volontés" dans la mesure de leurs moyens, si la Journée nationale du Petit Drapeau Belge rapporte le plus, c'est parce qu'elle est placée parmi les premières Journées, les autres étant plus liées aux événements.

PERSPECTIVES

Les Journées nationales se veulent la preuve d'un élan de "solidarité" nationale. Elles ont permis de réunir des sommes considérables. Tant et si bien qu'il a fallu créer, à la suite de la première Journée nationale des Orphelins, une association nationale pour les Orphelins de la guerre, chargée de gérer les biens acquis grâce à la répartition des dons.

Les Journées sont donc pour l'immédiat une réponse d'urgence pour combler les manques d'argent, de matériel et d'aide ; elles ont permis l'installation d'infrastructures, mais surtout, sont parmi les premières manifestations du regroupement des populations pour un problème national et inaugurent des idées futures pour collecter de l'argent, hors de l'aide des pouvoirs publics, qui perdureront après la guerre.

Journée du Petit Drapeau belge

Arrondissement d		10000	- 7-22
Breil	640,80	0,825	1,12
Contes	947,95	1,22	1,657
L'Escarène	579,30	0,746	1,01
Levens	997,85	1,28	I,74
Menton	5524,65	7,115	9,657
Nice	36733,75	47,3I	64,21
Nice (banlieue)	667,90	0,86	1,167
Roquebillière	472,95	0,609	0,826
St-Martin V.	115,50	0,148	0,20
Sospel	615,65	0,79	1,07
Villefr./Monsoo	9911,35	12,766	17,325
TOTAL	57207,65	73,68 %	100 %
Arrondissement d	le Grasse		
Antibes	2754,85	3,548	15,16
Le Bar	1229,60	1,58	6,76
Cagnes	1273,90	1,64	7,01
Cannes	6114,40	7,875	33,647
Le Cannet	2360,80	3,04	12,99
Coursegoules	534,20	0,688	2,939
Grasse	1247,40	1,606	6,86
St-Auban	361,50	0,465	1,989
St-Vallier	980,80	1,26	5,39
Vence	1314,30	1,69	7,23
TOTAL	18171,75	23,40 %	100 %
Arrondissement	de Puget-The	niers	
Guillaume	536,30	0,69	23,74
Puget-Theniers	275720	0,354	12,18
Roquesteron	439,95	0,566	19,47
St-Etienne	250,30	0,322	11,08
St-Sauveur	470,00	0,605	
Villars	287,05		
TOTAL	2258,80		
TOTAL GENERAL	77638,20		
	1.000100		

Journée du Canon 75

Arrondissement d	le Nice		
Breil	564,00	1,265	1,967
Contes	773,80	I,736	2,699
L'Escarène	503,80	1,13	I,757
Levens	776,05	I,74	2,706
Menton	2779,70	6,239	9,69
Nice	16473,85	36,97	57,46
Nice (banlieue)	472,95	1,06	1,649
Roquebillière	277,95	0,623	0,969
St-Martin V.	173,60	0,389	0,605
Sospel	678,00	1,52	2,36
Villefranche	5195,30	11,66	18,12
TOTAL	28669,00	64,35 %	100 %
Arrondissement d	e Grasse		
Antibes	1970,75	4,423	14,29
Le Bar	878,90	1,97	6,37
Cagnes	1047,40	2,35	7,59
Cannes	4575,25	10,269	33,18
Le Cannet	1765,80	3,96	12,80
Coursegoules	414,40	0,93	3,005
Grasse -	1214,00	2,724	8,805
St-Auban	395,30	0,88	2,867
St-Vallier	669,25	1,502	4,85
Vence	856,25	1,92	6,21
TOTAL	13787,30	30,94 %	100 %
Arrondissement d	le Puget-The	niers	
Guillaume	330,25	0,74	15,76
Puget-Theniers	361,40	0,81	17,25
Roquesteron	472,35	1,06	22,547
St-Etienne	232,35	0,52	11,09
St-Sauveur	355,70	0,79	16,979
Villars	342,85	0,769	16,36
TOTAL	2094,90	4,70 %	100 %
TOTAL GENERAL	44551,10	100 %	

Journée des Orphelins I

Arrondissement d	e Nice		
Breil	309,00	0,815	1,42
Contes	568,35	1,50	2,619
L'Escarène	464,45	1,278	2,23
Levens	668,65	1,765	3,08
Menton	2114,05	5,58	9,74
Nice	13488,55	35,605	62,16
Nice (banlieue)	238,20	0,628	1,09
Roquebillière	333,90	0,88	1,538
St-Martin V.	240,45	0,63	1,108
Sospel	587,00	1,549	2,70
Villefranche	2665,35	7,035	12,28
TOTAL	21697,95	57,27 %	100 %
Arrondissement of	ie Grasse		
Antibes	2073,45	5,47	14,59
Le Bar	544,75	1,437	3,835
Cagnes	820,65	2,166	5,778
Cannes	4274,95	11,28	30,09
Le Cannet	1350,75	3,56	9,51
Coursegoules	326,95	0,86	2,30
Grasse	3375,55	8,91	23,76
St-Auban	348,70	0,92	2,45
St-Vallier	642,90	1,69	4,526
Vence	444,15	1,17	3,127
TOTAL	14202,80	37,49 %	100 %
Arrondissement	de Puget-The	niers	
Guillaume	414,30	1,09	20,89
Puget-Theniers	387,00	1,02	19,52
Roquesteron	376,60	0,99	18,99
St-Etienne	238,50	0,629	12,03
St-Sauveur	354,15	0,93	17,86
Villars	211,75	0,558	10,68
TOTAL	1982,30	5,23 %	100 %
TOTAL GENERAL	37883,05	100 %	

Journée	des (rpheli	nn 2
---------	-------	--------	------

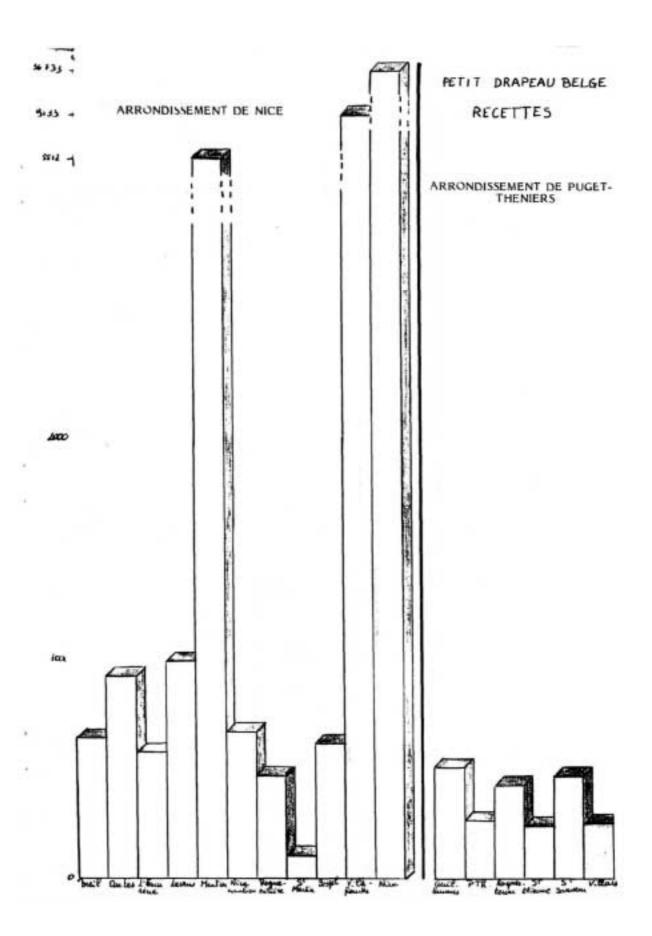
Breil	252,00	0,875	1,605
Contes	242,70	0,84	1,546
L'Escarène	144,50	0,502	0,92
Levens	307,90	1,07	1,96
Menton	1969,70	6,846	12,55
Nice	9541,75	33,165	60,80
Nice (banlieue)	165,35	0,57	1,05
Roquebillière	85,20	0,29	0,54
St-Martin V.	67,75	0,235	0,43
Sospel	291,00	1,011	1,85
Villefranche	2625,40	9,125	16,729
TOTAL	15693,25	54,547 %	
Arrondissement d			17
Antibes	1711,60	5,949	14,63
Le Bar	328, 35	1,14	2,807
Cagnes	591,75	2,056	5,059
Cannes	3605,60	12,535	30,836
Le Cannet	606.35	2,107	5,18
Coursegoules	935,10	3,25	7,99
Grasse	2865,00	9,958	24,49
St-Auban	221,55	0,77	1,89
St-Vallier	412,30	I,43	3,525
Vence	417,30	1,45	3,56
TOTAL	11695,90	40,65 %	100 %
Arrondissement d	le Puget-Th	eniers	
Guillaume	264,70	0,92	19,17
Puget-Theniers	196,75	0,68	14,248
Roquesteron	225,25	0,78	16,313
St-Etienne	144,60	0,502	10,47
St-Sauveur	344,95	1,198	24,98
Villars	204,55	0,71	14,813
TOTAL	1380,80	4,79 %	100 %
TOTAL GENERAL	28769,95	100 %	

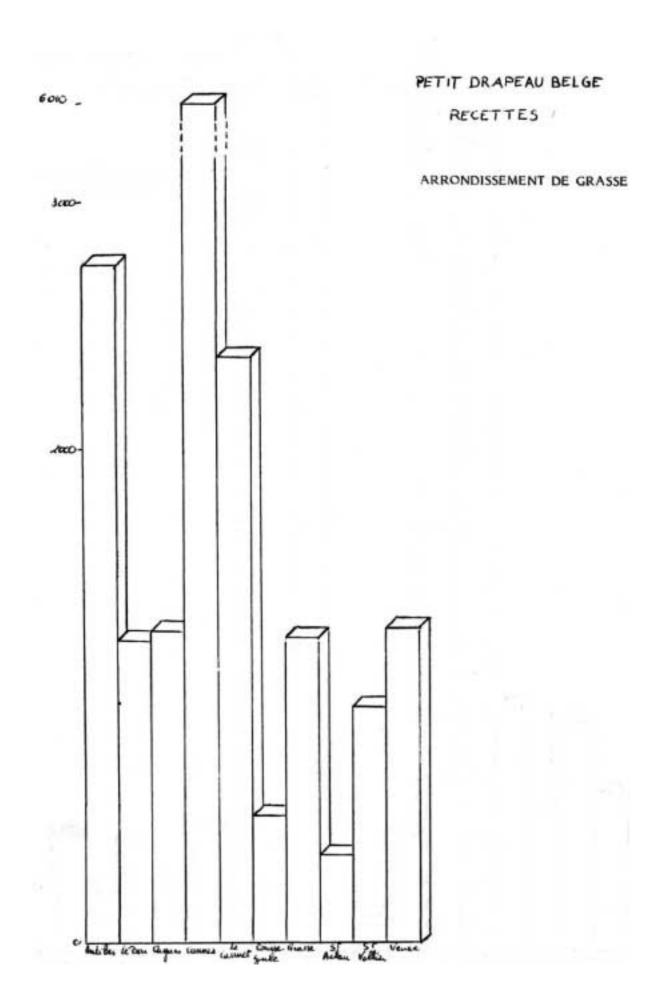
Journée des Tuberculeux

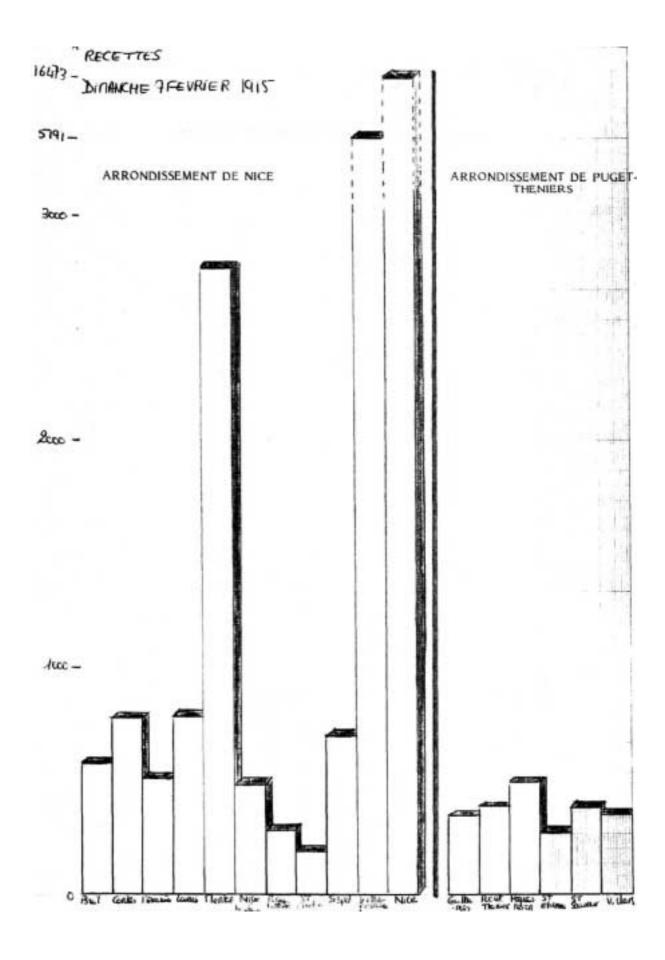
Arrondissement d	e Nice		
Breil	400,00	1,482	2,346
Contes	84,00	0,311	0,49
L'Escarène	114,65	0,42	0,67
Levens	256,30	0,949	1,503
Menton	19<7,45	7,14	11,308
Nice	10904, 25	40,406	63,97
Nice (banlieue)	120,00	0,44	0,704
Roquebillière	71,05	0,26	0,416
St-Martin V.	56,75	0,21	0,33
Sospel	262,55	0,97	1,54
Villefranche	2846,90	10,549	16,70
TOTAL	17043,90	63,15 %	100 %
Arrondissement	ie Grasse		
Antibes	1118,75	4,145	12,22
Le Bar	247,10	0,915	2,699
Cagnes	354,55	1,31	3,87
Cannes	2705,80	10,026	29,56
Le Cannet	899,35	3,33	9,826
Coursegoules	175,40	6,649	1,916
Grasse	2692,00	9,97	29,413
St-Auban	141,30	0,523	1,54
St-Vallier	313,55	1,16	3,425
Vence	504,60	1,869	5,513
TOTAL	9152,40	33,91 %	100 %
Arrondissement	de Puget-The	niers	
Guilllume	56,20	0,208	7,113
Puget-Theniers	139,50	0,516	17,658
Roquesteron	162,50	0,602	20,569
St-Etienne	117,45	0,435	14,86
St-Sauveur	166,05	0,615	21,018
Villars	148,30	0,549	16,77
TOTAL	790,00	2,92 %	100 %
TOTAL GENERAL	26986,30	106 %	

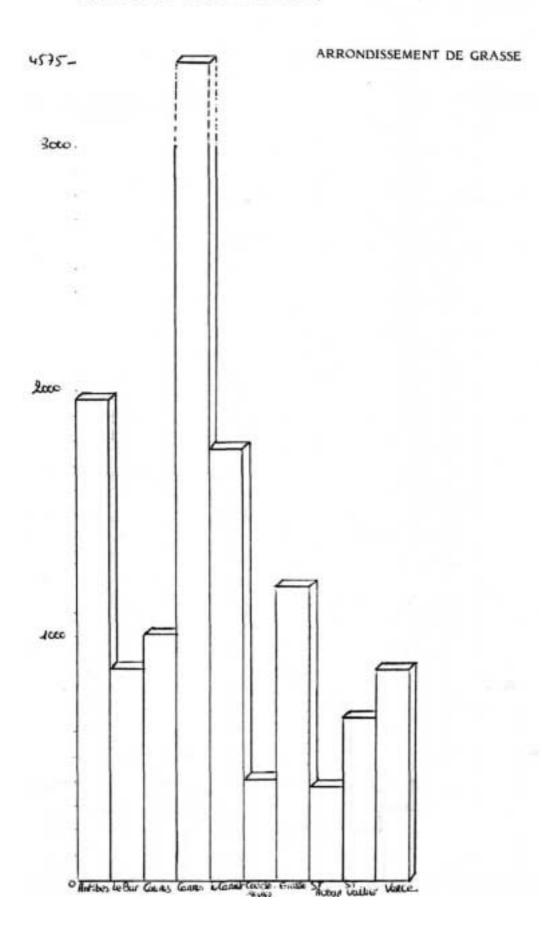
Journée de l'Armée d'Afrique et des Troupes coloniales

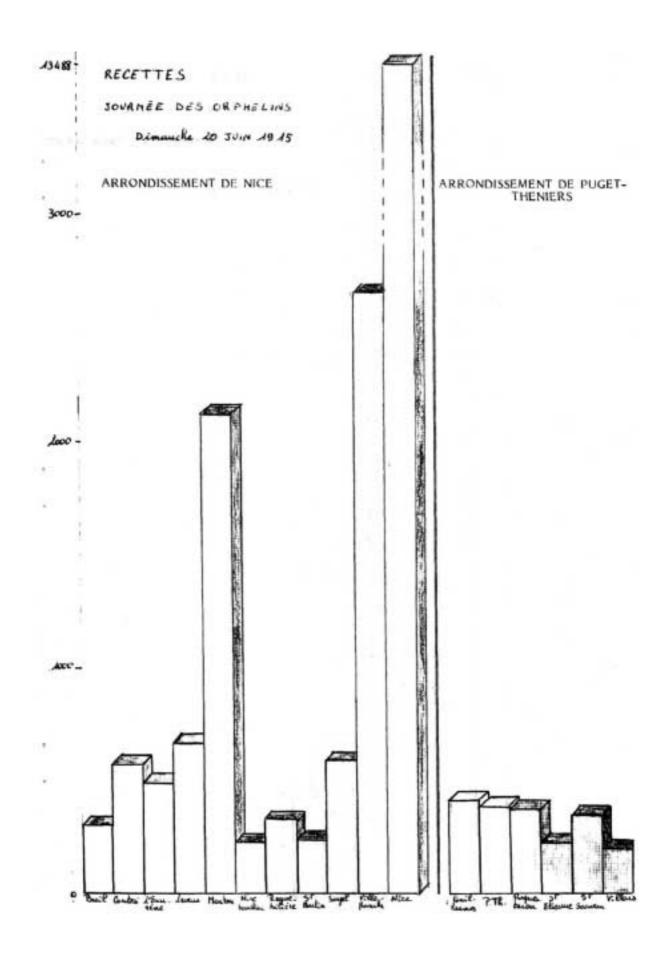
Arrondissement d	e Nice			
Breil	185,00	0,652	0,901	
Contes	97,85	0,345	0,47	
L'Escarène	82,00	0,289	0,399	
Levens	282,75	0,99	1,378	
Menton	1501,80	5,299	7,319	
Nice	15900,70	56,113	77,502	
Nice (banlieue)	185,50	0,65	0,904	
Roquebillière	21,35	0,075	0,104	
St-Martin V.	78,35	0,27	0,38	
Sospel	265,65	0,937	1,29	
Villefranche	1915,45	6,759	9,336	
TOTAL	20516,40	72,40 %	100 %	
Arrondissement d	le Grasse			
Antibes	1113,55	3,929	15,459	
Le Bar	165,35	0,58	2,29	
Cagnes	472,15	1,66	6,55	
Cannes	1799,60	6,35	24,98	
Le Cannet	307,10	1,08	4,26	
Coursegoules	106,80	0,37	1,48	
Grasse	2614,40	9,226	36,29	
St-AUban	123,70	0,436	1,717	
St-Vallier	204,25	0,72	2,835	
Vence	296,10	1,04	4,11	
TOTAL	7203,00	25,419 %	100 %	
Arrondissement	ie Puget-The	niars		
Guillaume	96,75	0,34	15,678	
Puget-Theniers	83,70	0,29	13,56	
Roquesteron	123,05	0,43	19,94	
St-Etienne	74,05	0,26	11,99	
St-Sauveur	94,95	0,335	15,38	
VIllars	144,60	0,51	23,43	
TOTAL	617,10	2,17 %	100 %	
TOTAL GENERAL	28336,50	100 %		

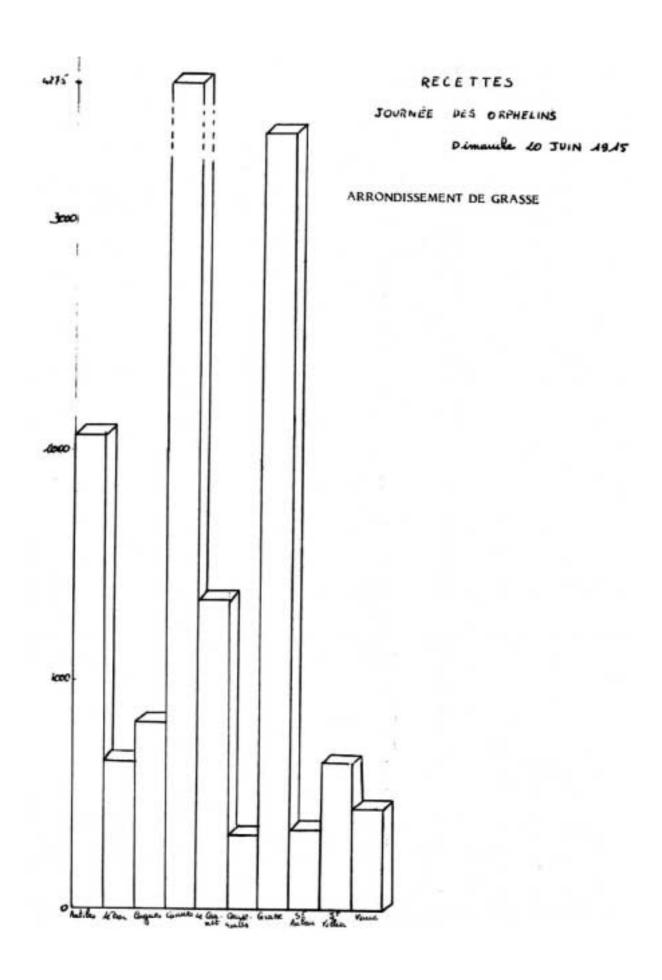


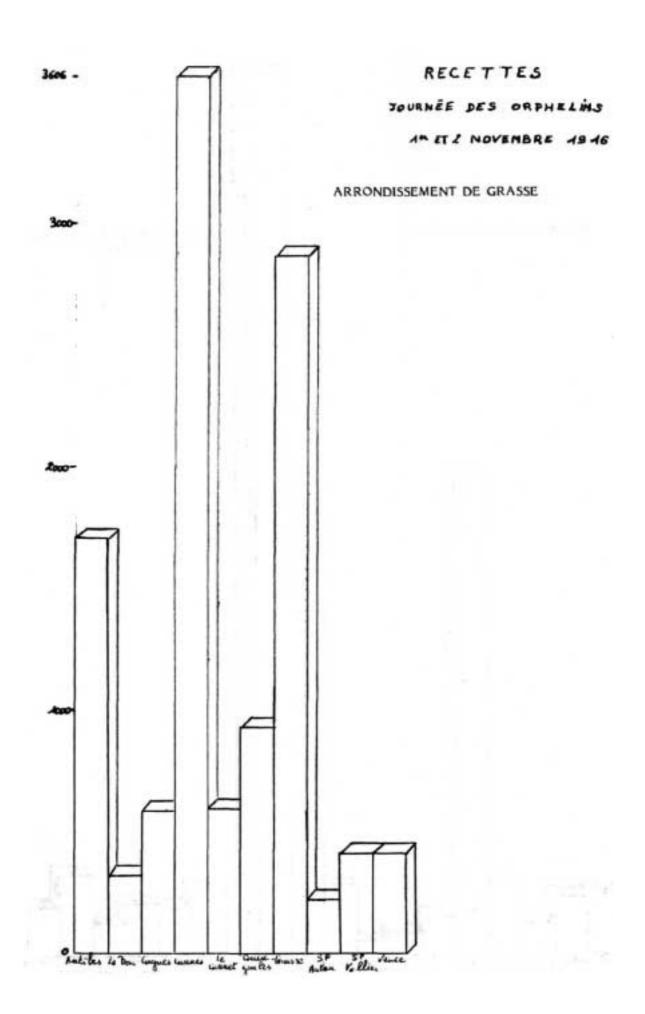


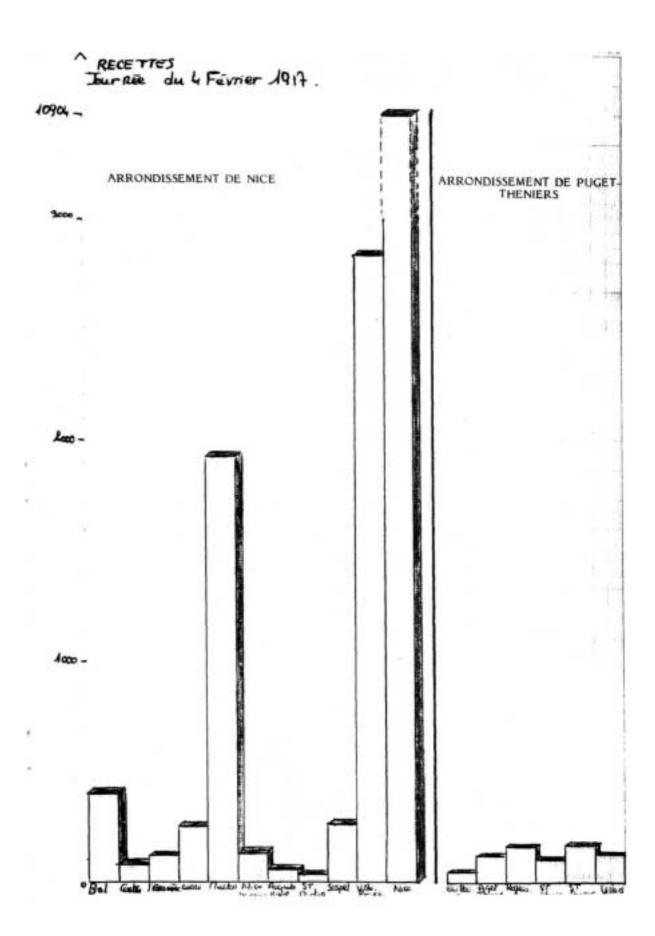








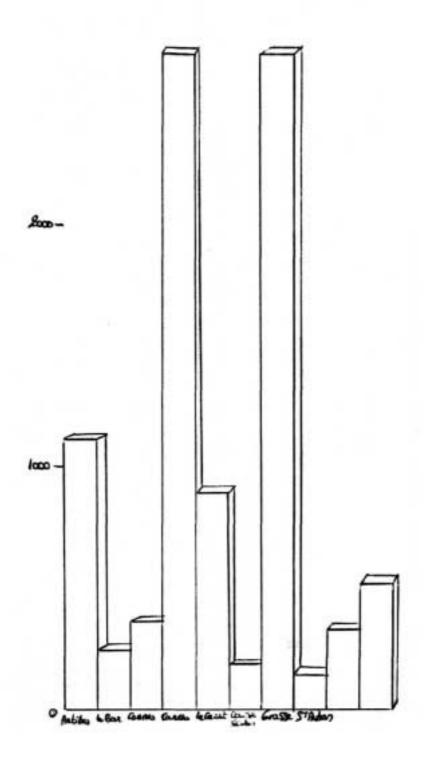




^ RECETTES du 4 Février 1917.

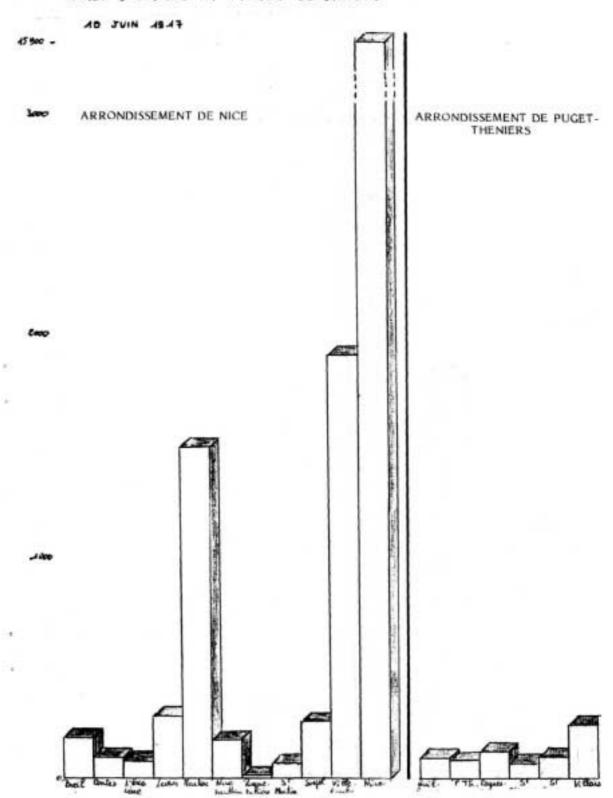
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

300-



RECETTES

ARMEE D'AFRIQUE ET TROUPES COLONIALES



RECETTES

ARMÉES D'AFRIQUE ET TROUPES COLONIALES

40 JUIN ASAT

arrondissement de grasse

